



Pour une France connectée

Plan national pour un numérique inclusif

#NumériqueInclusif

DOSSIER DE PRESSE

13 SEPTEMBRE 2018

Secrétariat d'Etat au Numérique



MISSION
SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE



BANQUE des
TERRITOIRES



CONTACTS PRESSE

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du numérique :
presse@numerique.gouv.fr / 01 42 75 77 22

www.societenumerique.gouv.fr

Editorial



Pour la première fois, l'ensemble des acteurs sont réunis pour relever le défi majeur de l'inclusion numérique, pour former chacun aux usages du numérique et ainsi bénéficier de toutes les opportunités qu'il offre, en termes d'emploi, d'éducation, de pouvoir d'achat, de lien social et d'émancipation.

Etat, collectivités territoriales, associations, acteurs de la médiation numérique et du travail social, administrations et entreprises, tous se sont mobilisés pour faire de cette rentrée 2018 celle de la mobilisation générale contre l'illectronisme.

Le diagnostic est partagé, celui de l'urgence. L'urgence d'agir de concert avec pour objectif un impact décisif, car aujourd'hui, 20% de la population ne sait pas utiliser le numérique. Si le fait de rendre de plus en plus de service public disponible en ligne est un atout pour certains, car c'est un accès beaucoup plus simple et rapide à ses droits, cela devient en regard, une peine pour 13 à 14 millions de français.

Ensemble, l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs sociaux et les entreprises s'engagent pour une action structurante. Un amorçage de l'Etat appelant un co-financement, à hauteur de 75 à 100 millions d'euros par an, permettra d'accompagner et de former 1,5 millions de personnes au numérique.

Cette mobilisation de moyens historiques permettra de financer des Pass numériques, qui permettront aux personnes d'être formées, pendant 10 à 20h, tout en consolidant le modèle économique des acteurs de la médiation numérique. Elle permettra également, avec la mobilisation de la Banque des Territoires, de s'assurer que partout en France, **on dispose d'une offre de formation adaptées aux besoins**. Enfin, un effort particulier se portera pour outiller et former ceux, qui souvent depuis des années, aident leurs concitoyens en difficulté numérique : médiateurs numériques, bibliothécaires, travailleurs sociaux...

Nous présentons dans ce plan d'action national pour un numérique inclusif toutes les mesures, qui dès aujourd'hui, viendront **construire une société numérique performante et humaine**.

Mounir Mahjoubi

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge du numérique

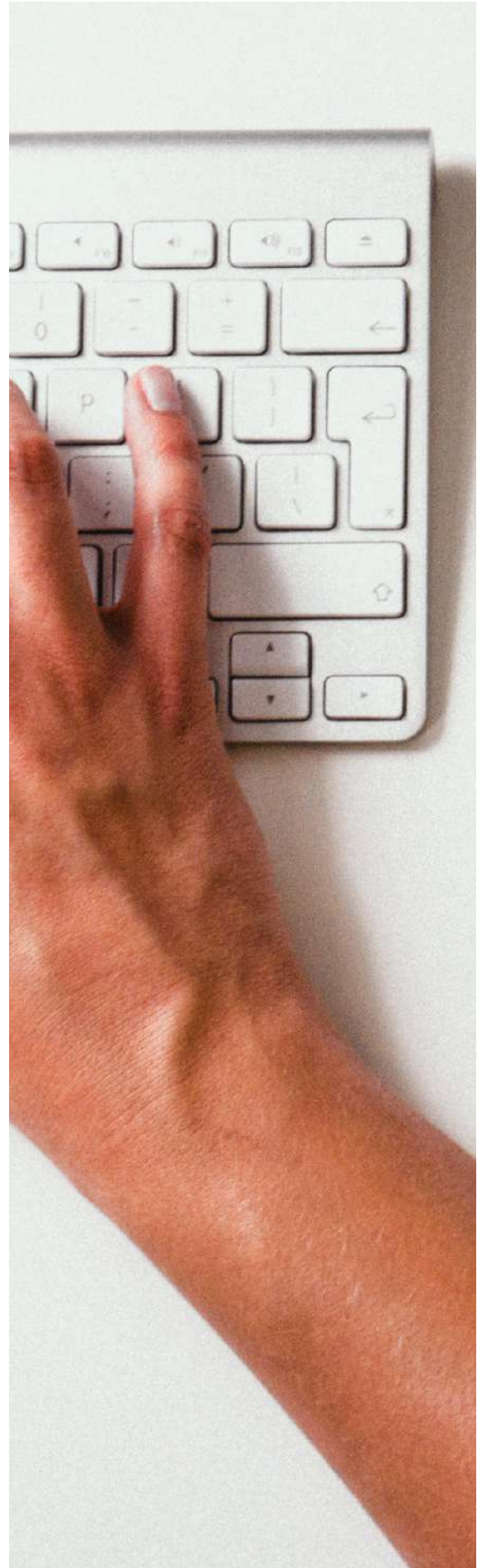
Le plan national pour un numérique inclusif

La transformation numérique repose sur **2 piliers** : le **déploiement d'infrastructures** pour l'accès de tous à un réseau de bonne qualité **et l'accompagnement de chacun dans les usages**. C'est un enjeu majeur pour lutter contre la fracture numérique et les inégalités que cela peut engendrer.

La transformation numérique est un enjeu d'accompagnement et de formation des Français aux nouveaux usages et à une nouvelle culture.

Or la France accuse **un retard sur les compétences et les usages numériques** :

- ▶ 13 millions de nos concitoyens demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet, et se sentent en difficulté avec les usages ;
- ▶ 6,7 millions de nos concitoyens ne se connectent jamais à Internet et plus de 7 millions d'internautes disposent d'un faible niveau de compétences numériques et se sentent mal à l'aise dans leur utilisation d'Internet ;
- ▶ 76% des français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies mais 57% des français non-diplômés disent le contraire.



L'ambition du Secrétariat d'Etat au numérique et du Gouvernement : Faire de la France une société numérique humaine et performante afin de

- ▶ Garantir l'accès de tous les Français à leurs droits et aux services publics dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télé-médecine, smart-cities, télétravail, etc.) ;
- ▶ Permettre à tous les citoyens de s'approprier les usages et potentialités numériques tout en développant leurs capacités d'agir dans la société numérique ;
- ▶ Développer du lien social, réduire les fractures existantes et ne pas en créer de nouvelles ;
- ▶ Bénéficier des retombées économiques de l'investissement dans la montée en compétences numériques* ;
- ▶ Préparer la société à s'adapter aux évolutions technologiques.

*Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique - Étude de France Stratégie, juillet 2018

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique relèvent principalement de 4 grands domaines : l'économie numérique, l'emploi et la formation, la relation avec les services publics et l'inclusion sociale et le bien-être.

Au total, un plan d'inclusion numérique qui toucherait un tiers de la population cible sur dix ans, soit environ **4,5M de personnes éloignées du numérique, pourrait représenter un gain de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne sur cette période.**

> <https://labo.societenumerique.gouv.fr>



Stratégie nationale pour un numérique inclusif -

Janvier à mai 2018

25 ateliers territoriaux partout en France

76 réunions de travail

500+ réponses aux questionnaires envoyés aux collectivités territoriales

400+ professionnels de la médiation numérique interrogés

150 structures auditionnées

307 contributions écrites reçues

> <https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr>



Face à l'urgence d'agir, la **Stratégie nationale pour un numérique inclusif a été élaborée grâce à l'implication et l'alliance de tous**, Gouvernement, collectivités territoriales, grands opérateurs de services publics (CNAF, CNAM, Pôle emploi, La Poste...), acteurs locaux, publics ou privés, acteurs de la médiation numérique.

Cette Stratégie apporte des **réponses structurantes et nouvelles** pour les publics en difficulté, les professionnels de l'accompagnement (social et numérique) et les collectivités territoriales.

Elle **mobilise** pour la première fois **les opérateurs de service public et les acteurs économiques autour d'objectifs et d'initiatives communs**.

Elle **structure, amorce, consolide, passe à l'échelle des outils** concrets, complémentaires et communs pour **donner des capacités supplémentaires** à ceux qui oeuvrent au service de l'inclusion numérique.

Elle crée des **instances partenariales de dialogue et d'actions** pour pérenniser cet engagement collectif de tous dans le temps long. Elle se dote de ces propres outils de mesure d'impact et d'évaluation.



Remise du rapport au secrétaire d'Etat le 28 mai 2018 à Paris

Un engagement financier de l'Etat et de la Banque des Territoires :

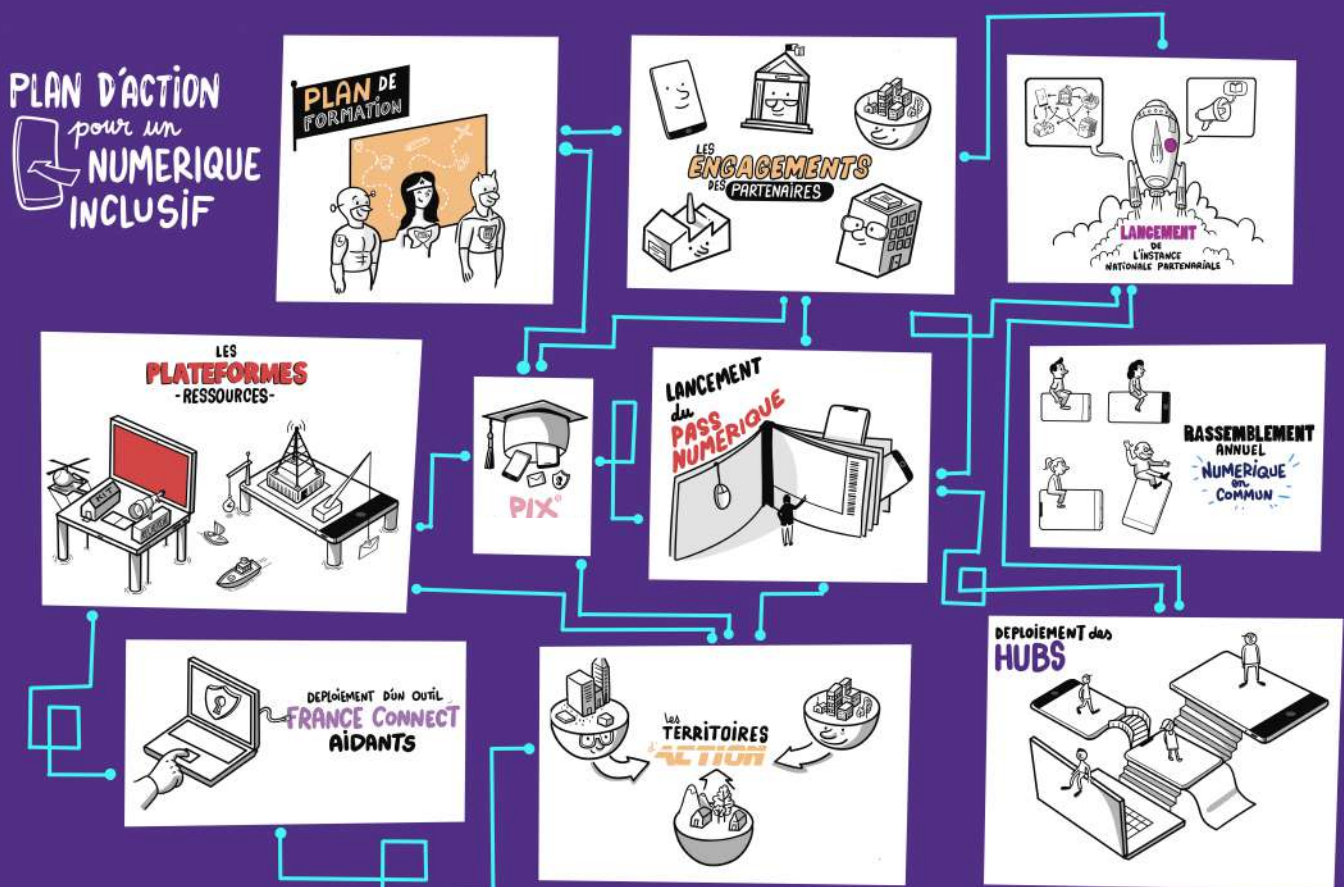
- **10M€** pour financer des pass numériques
- **5M€** pour structurer les acteurs locaux de l'inclusion numérique, aux côtés des collectivités territoriales

Avec un **effet levier** pour les territoires (fonds européens, opérateurs, entreprises, etc.)

L'ambition : accompagner chacun dans un parcours d'autonomisation ou d'aide au numérique

La Stratégie nationale apporte des solutions à chaque étape du parcours des personnes afin de les accompagner vers l'autonomie numérique. Elle propose des outils, initiatives, dispositifs sur les 5 enjeux suivants :

- 1- Détecter les publics
- 2- Les accompagner dans les démarches
- 3- Les orienter pour les rendre autonomes
- 4- Consolider les acteurs qui forment au numérique
- 5- Outiller et soutenir les dispositifs d'inclusion numérique



Détecter les publics

Permettre aux personnes en contact avec des publics en difficulté de les diagnostiquer

En formant les aidants



- ➔ En cohérence avec la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, un travail est engagé **avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur la question de la formation des travailleurs sociaux** afin :
 - d'une part, d'identifier les ressources existantes de formation, les mettre à disposition de l'ensemble des établissements de formation de travail social et favoriser leur bonne appropriation,
 - et d'autre part, d'inciter au déploiement de contenus nouveaux en biens communs.

- ➔ L'Etat soutient la co-production par la coopérative **La MedNum et le CNFPT d'un MOOC sur les enjeux et bonnes pratiques de la médiation numérique, au service**

de la transition numérique des territoires à destination des agents des collectivités territoriales. Ce MOOC, accessible à tous et toutes fin 2018, a pour objectif de fournir un premier niveau de compréhension sur les enjeux et les leviers à disposition des acteurs publics dans les territoires.

- ➔ Les **volontaires en services civiques** sont identifiés comme des acteurs œuvrant pour l'inclusion numérique. Pour garantir la qualité de leur intervention en complémentarité des professionnels sur le terrain (médiateurs numériques, intervenants sociaux, agents des opérateurs de services publics, etc.), une convention sera signée entre l'Agence du Service Civique et le Secrétariat d'Etat au Numérique pour **engager la structuration d'une offre de formation** pour ces volontaires sur les thématiques d'inclusion et de médiation numériques. La Ligue de l'Enseignement sera notamment mobilisée.

➔ **Les opérateurs de service public s'engagent dans cette démarche.** Ils signent une Charte qui comprend notamment des engagements pour :

- Sensibiliser et outiller leurs collaborateurs et agents en contact avec les publics aux enjeux de l'inclusion mais aussi aux compétences numériques de base ;
- Fournir un mode d'emploi (guide, tutoriel) du fonctionnement des plateformes en ligne et le maintenir à jour lors de l'édition de nouvelles versions ;
- Participer au financement des actions structurantes en matière d'inclusion numérique.

“

La branche Famille de la sécurité sociale est totalement mobilisée pour faire de l'inclusion numérique l'une de ses principales priorités pour les 5 années à venir. Nous avons une responsabilité collective pour aider nos allocataires à investir les outils numériques que nous mettons à leur disposition. C'est une condition essentielle de l'accès aux droits et de la lutte contre le non recours.

Vincent Mazauric,
Directeur général de la CNAF

”

“

La Poste met à disposition de tous le facteur humain pour rendre le numérique accessible à chacun. Elle contribuera à la Stratégie nationale pour un numérique inclusif à travers notamment la diffusion du pass numérique.

Philippe Wahl
Président-Directeur général de La Poste

”

“

Pôle emploi dédie un volet important de son action de transformation digitale à l'inclusion des demandeurs d'emploi les plus éloignés des pratiques numériques. L'établissement propose par exemple à ceux-ci, à travers l'ensemble de son réseau, des ateliers leur permettant de se familiariser à l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur recherche d'emploi. 2 800 volontaires en Service Civique sont mobilisés dans les agences Pôle emploi pour appuyer les demandeurs d'emploi dans l'utilisation des équipements informatiques mis à disposition sur place. Pôle emploi développe en outre des partenariats avec des associations et institutions œuvrant pour l'inclusion numérique au quotidien. C'est donc avec détermination, et fort d'un socle déjà solide, qu'il s'engage dans la stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Jean Bassères,
Directeur général de Pôle Emploi

”

En outillant les aidants

➔ **Bénéficier d'un accompagnement humain et efficace constitue la première étape vers l'autonomie numérique.** Un tel accompagnement est désormais rendu possible par la mise à disposition d'outils clé-en-main pour améliorer le quotidien des aidants numériques. Par exemple sont désormais disponibles des outils de diagnostic des compétences numériques ; outils papier proposés par certaines CAF et outils en ligne tels que Les Bons Clics.



> <https://kit-inclusion.societenumérique.gouv.fr/>

Accompagner dans les démarches

Encadrer les aidants numériques qui font « à la place de »

En expérimentant un outil « France Connect Aidants » pour sécuriser les aidants numériques notamment ceux qui "font à la place de" – en collaboration avec la DINSIC et la communauté d'utilisateurs



➔ Si la création d'une charte de l'aidant numérique a notamment été suggérée, la Stratégie va plus loin dans la sécurisation du professionnel comme de l'utilisateur grâce à un travail mené sur une connexion sécurisée.

En collaboration avec la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) ainsi que des acteurs de terrain, il s'agira de mener une réflexion sur un outil de type « France Connect Aidants » pour s'identifier comme un tiers réalisant une démarche pour autrui.

Cela devra permettre une connexion sécurisée par un professionnel habilité préalablement qui sera amené à faire des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule. Ce dispositif permettra un suivi des actions réalisées sur le compte de la personne, à destination des usagers et des autorités administratives compétentes, et une protection du professionnel déclarant comme de la personne accompagnée en cas d'erreur.

Orienter pour rendre autonomes

Permettre aux agents de rediriger les publics vers des lieux adaptés de médiation et d'accompagnement

Grâce au lancement du **pass numérique**



→ Le **pass numérique** est un dispositif permettant à la population d'accéder à un **service d'accompagnement au numérique, dans des lieux labellisés et de qualité**. L'accompagnement est réalisé par des professionnels en fonction des besoins des personnes.

Le pass numérique sera remis par des agents et des aidants aux personnes en difficulté, pour **les orienter vers des lieux de médiation numérique où ils pourront suivre des ateliers de formation**. 5 à 10 ateliers leur permettront de devenir autonomes pour créer leurs identifiants et boîte mail, accéder à leurs droits, faire des démarches ou des recherches d'emploi...

Le pass numérique permet de financer les activités de médiation numérique labellisées sur la base d'une démarche qualité.

→ L'Etat mobilise **10 millions d'euros** pour co-financer la montée en compétences numériques via la mise à disposition de pass numériques auprès des publics prioritaires car les plus éloignés du numérique.

Cette logique de co-financement par l'Etat permettra de **générer un effet multiplicateur dans les territoires et pour les acteurs de l'accompagnement au numérique** puisque ces 10 millions d'euros devraient générer près de 40 millions d'euros mobilisés de manière complémentaire par les collectivités territoriales, les opérateurs de service public ou encore les entreprises privées.

→ L'Etat recensera les **acteurs** qui démontreront leur capacité à opérer un dispositif de pass numérique dans une logique d'intérêt général, en interopérabilité avec les outils et référentiels co-construits dans le cadre de la Stratégie nationale.

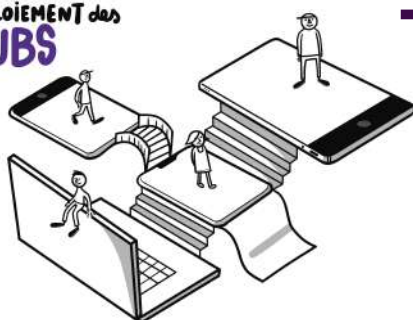
Consolider

Structurer dans les territoires les lieux de la médiation numérique

Dans un contexte de numérisation croissante des activités du quotidien, la montée en compétences numériques des Français pourra s'accélérer grâce à la **structuration du secteur de la médiation numérique dont la coopérative La MedNum incarne la première étape**. L'émergence **d'acteurs territoriaux de taille critique** au service de l'inclusion et de la médiation numériques sur l'ensemble du territoire contribueront à la professionnalisation et à la structuration de ce secteur.

Le déploiement des structures intermédiaires, les Hubs France Connectée

DEPLOIEMENT des
HUBS



→ La Banque des Territoires, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé du numérique, s'engage dans le **financement de structures "têtes de réseaux"** dans les territoires.

Celles-ci auront pour rôle **de déployer et de soutenir la Stratégie nationale pour un numérique inclusif**.

- ▶ **5 millions d'euros** seront mobilisés en 2019-2020
- ▶ pour faire émerger **une dizaine de hubs**
- ▶ qui devront recenser, conseiller et outiller **les acteurs de terrain pour accueillir et dispenser des ateliers numériques partout sur les territoires**.

L'appel à projet lancé ce jour est accessible ici > <https://www.caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee>

Il privilégiera des organisations mixtes, ayant une forte proximité avec les collectivités territoriales, sans qui ces politiques ne peuvent être menées.

Ce dispositif s'articulera avec le pass numérique et garantira l'adéquation de l'offre des services des lieux accueillant du public avec les services promus dans le pass numérique.





13 millions de Français ne sont pas autonomes face aux transformations numériques. Ce sont autant de citoyens qu'il est prioritaire d'accompagner pour leur permettre de saisir les opportunités d'une société dématérialisée.

Cette situation représente un véritable défi pour les territoires et les acteurs de la médiation et de l'inclusion numériques. Dans ce contexte, la Banque des Territoires renouvelle son engagement à leur service et souhaite démultiplier leurs moyens d'actions.

A partir des recommandations des acteurs de terrain et en articulation avec les acteurs locaux, les hubs territoriaux doivent devenir des structures pionnières de coordination et de soutien aux collectivités. Ce nouvel appui permettra le renouvellement d'une offre de médiation numérique plus importante, uniforme et en adéquation avec les besoins.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Banque des Territoires met à disposition son expertise en matière de financements à grande échelle. Cette enveloppe de 5 millions d'euros est une première étape pour trouver des solutions concrètes. Elle témoigne de notre ambition à soutenir ceux qui œuvrent au quotidien pour garantir à tous l'accès aux services publics et à leurs droits.

Olivier Sichel,

Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts
Directeur de la Banque des Territoires



La mobilisation et la consolidation de la MedNum

➔ La Société Coopérative d'Intérêt Collectif la MedNum est née de la volonté d'accompagner les transitions numériques des territoires. Son objectif est de faire des technologies numériques un facteur de progrès, d'efficacité, d'inclusion et d'encapacitation pour tous les Français sur tous les territoires. Pour la première fois, **la MedNum rassemble autour de cette ambition, une large alliance d'acteurs** : entreprises, tiers-lieux, fablabs, médialabs, espaces publics numériques, maisons de service au public, think tanks, acteurs publics, privés et parapublics, qui sont présents cette semaine à Numérique en Commun[s].

Pour faire changer d'échelle les stratégies et les solutions d'accompagnement aux usages numériques, **la MedNum crée des outils communs en réponse à des besoins partagés.**

Pour cela, elle active des coopérations entre acteurs publics et privés. Elle mobilise les compétences métiers présentes dans son réseau de sociétaires, afin d'apporter des solutions adaptées et territorialisées à ses commanditaires. La MedNum apporte l'ingénierie nécessaire pour catalyser ces coopérations autour de projets de grande ampleur.

> <https://lamednum.coop/>

Le déploiement de PIX, pour évaluer les compétences de base au numérique



➔ Pix est un service public, en ligne qui - dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences - a pour rôle de mesurer et de développer l'acquisition de compétences numériques, en stimulant notamment l'envie de progresser dans la connaissance.

La StartUp d'Etat Pix et la Mission Société Numérique vont expérimenter un parcours pour évaluer les compétences de base au numérique et ainsi permettre aux professionnels (intervenants sociaux, médiateurs numériques etc.) de mieux connaître et accompagner les personnes en difficulté.

Cet outil poursuit deux objectifs :

- 1- permettre aux professionnels de la médiation numérique **d'adapter leur accompagnement et éventuellement orienter la personne** vers une structure d'accompagnement, ou **lui remettre un Pass numérique** lui donnant accès à une formation ;
- 2- permettre aux personnes de **mesurer et développer leur capacité à s'approprier les outils numériques et les compétences clés** pour prendre en main les services en ligne, selon un référentiel construit avec les parties prenantes de la stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Après cette phase d'expérimentation, ce service a vocation à être proposé à tous les professionnels intéressés dès le début de l'année 2019.

Outils et soutenir les dispositifs

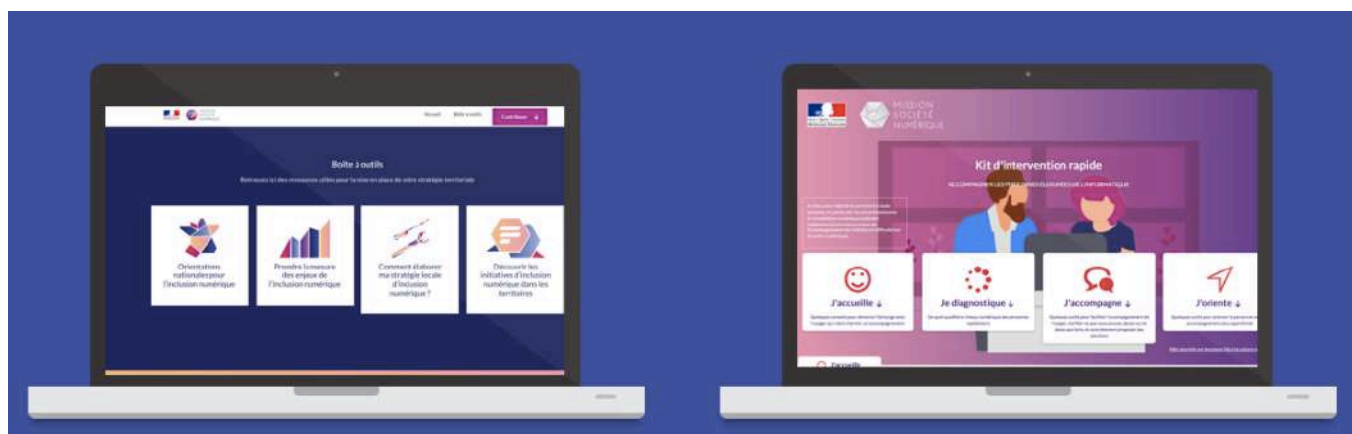
Afin de mettre en application cette Stratégie nationale pour un numérique inclusif, **des dispositifs pour outiller et valoriser les initiatives territoriales en la matière sont mis en place**. En parallèle, une instance nationale et des temps forts annuels, comme Numérique en Commun[s], garantiront un portage politique durable et partagé.

Les plateformes ressources



Pour faciliter le déploiement des stratégies d'inclusion dans les territoires, la **Mission Société Numérique a déployé deux plateformes à destination des collectivités et des aidants numériques**. Ces plateformes seront enrichies progressivement. Les acteurs et collectivités sont invités à faire remonter leurs initiatives

>> <https://inclusion.societenumerique.gouv.fr/#contribute>



[Pour les Collectivités territoriales]

<https://inclusion.societenumerique.gouv.fr/>

Cette plateforme donne tous les outils pour mettre en œuvre les parcours d'accompagnement dans les territoires, de l'identification à la mobilisation des acteurs en passant par les sources de financement complémentaires accessibles. Elle recensera également des bonnes pratiques et intégrera la documentation des « Actions pilotes* ».

[Pour les aidants numériques]

<https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>

Cette plateforme se présente comme une boîte à outils opérationnels pour les aidants numériques afin de les accompagner dans l'identification des publics et leur accompagnement.

Les Territoires pilotes pour un Numérique inclusif



➔ Afin de renforcer le soutien et la mise en commun d'initiatives pour l'inclusion numérique que certains territoires expérimentent, la **Mission Société Numérique** aidera à la documentation - sous la forme de biens communs - et à la mise en réseau des actions, pour favoriser leur essaimage.

Ces initiatives - qui donnent vie aux recommandations de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, dans une démarche partenariale, associant les acteurs de la médiation numérique - nourriront les plateformes ressources.

“

Je suis convaincu que la question de l'inclusion numérique est à la fois un devoir pour le chef de file des solidarités humaines et territoriales qu'est le Département, et au-delà, un facteur indispensable au développement des territoires.

Jean-Jacques Lasserre
Président du Département des Pyrénées-Atlantiques,
Territoire pilote

”

“

La Creuse 2.0/23 : un territoire de l'hyper-ruralité qui élabore une stratégie collaborative « e-inclusive » au profit de « l'insertion active ».

Valérie Simonet
Présidente du Département de la Creuse
Territoire pilote

”

“

La Bourgogne Franche-Comté place la maîtrise des usages numériques par tous les citoyens au premier rang de ses priorités. L'alphabétisation du 21e siècle est numérique : la maîtrise des usages par le plus grand nombre d'acteurs économiques et sociaux est un impératif catégorique auquel nous soumettons tous nos politiques. C'est pourquoi nous participons à la Stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Patrick Molinoz
Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Territoire pilote

”

Lancement de l'instance nationale partenariale



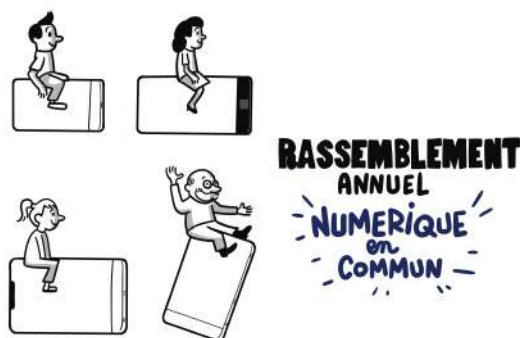
➔ L'élaboration de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif a impulsé une véritable dynamique collective : le Gouvernement, les associations d'élus partenaires de la Conférence nationale des territoires, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, publics ou privés, se sont engagés afin d'élaborer conjointement cette feuille de route.

Une instance nationale partenariale est mise en place afin de donner une suite opérationnelle à l'ensemble des recommandations et actions inscrites dans cette Stratégie, bénéficier d'un portage politique fort, construire un dialogue durable sur les enjeux d'inclusion numérique et disposer d'un comité de pilotage et de suivi.

Cette instance qui regroupera des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs de service public et des acteurs de la médiation numérique se réunira plusieurs fois par an.

> *Première réunion le vendredi 14 septembre à Nantes*

Un rassemblement annuel Numérique en commun[s]



➔ L'ancrage dans le temps des problématiques d'inclusion numérique passe par la mise en place d'un événement national annuel dédié aux cultures numériques : « Numérique en commun[s] »

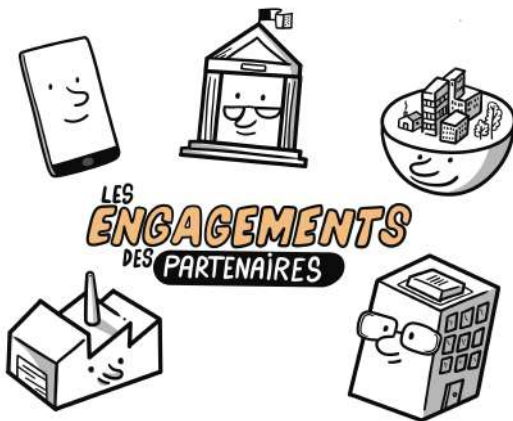
- Numérique en commun[s] est un **espace de rencontre et de construction d'outils communs** pour les nouveaux pionniers de la société numérique.
- Numérique en commun[s] est un **temps d'inspiration et de formation** à destination des décideurs publics et des acteurs territoriaux pour découvrir et mettre en place les meilleures pratiques développées en France et en Europe.

Il s'agit d'un événement co-porté par la Mission Société Numérique et la coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique La MedNum.

A la suite d'une première masterclass organisée par la Mission Société Numérique et la MedNum en collaboration avec la Chaire Innovation publique ENA ENSCI, des sessions de formation seront proposées régulièrement pour mettre en commun les savoirs et initiatives en matière d'inclusion numérique.

> <https://www.numerique-en-commun.fr/>

Ils sont partenaires pour soutenir l'ensemble de la démarche



“

Orange est pleinement engagée dans le développement de l'économie numérique en France grâce à la couverture et la qualité de ses réseaux. Au-delà, Orange se mobilise contre « l'illettrisme numérique » qui touche près d'un français sur quatre, par le biais de la formation, du tutorat et de l'aide à l'insertion des plus jeunes et des plus fragiles. Ainsi, chaque année, 60 000 jeunes et femmes sont formés dans les structures locales associatives soutenues par la Fondation Orange.

Cet engagement se voit renforcé avec la contribution d'Orange à la Stratégie nationale pour l'inclusion numérique et notamment au système de pass numérique permettant l'élargissement du nombre de bénéficiaires.

Christine Albanel
Directrice Exécutive RSE, Diversité, Partenariats
et Solidarité du Groupe Orange

”

“

L'accompagnement des plus fragiles est indissociable de notre mission de banquier. Intimement liés aux territoires sur lesquels nous sommes implantés, nous soutenons depuis plus de 20 ans, de nombreuses associations qui œuvrent en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances. La lutte contre l'exclusion passe désormais aussi par l'accompagnement au numérique. Nous souhaitons nous engager pleinement dans le projet du Gouvernement en contribuant à la création d'écosystèmes d'inclusion numérique régionaux. Faire du numérique un vecteur d'inclusion est essentiel pour la dynamique du territoire.

Marie-Claire Capobianco
Directrice des Réseaux de BNP Paribas

”

“

Alors qu'un nombre croissant de démarches administratives se dématérialisent, plus d'un tiers des Français sont inquiets de devoir les effectuer en ligne. Le bon usage des outils numériques est un enjeu social et culturel, un vecteur d'intégration. Le Crédit Agricole, banque coopérative et mutualiste ouverte à tous et au service de chacun, a toujours accompagné les grandes mutations de la société et a permis depuis toujours un accès universel à tous les services bancaires et assurances. Le Crédit Agricole accompagne l'inclusion numérique dans les territoires. En signant la charte auprès du Secrétaire d'Etat au numérique, son engagement à la construction d'une société numérique plus inclusive, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, en est non seulement son prolongement naturel mais devient ainsi une priorité d'action.

Eric Campos
Directeur RSE du Groupe Crédit Agricole

”

“

La charte pour un numérique inclusif illustre pleinement l'engagement sociétal de Veolia pour favoriser l'accès de chacun à tous les services publics. Elle s'inscrit parfaitement dans l'ancrage territorial de Veolia en proposant des solutions adaptées aux différentes situations et acteurs locaux.

Jean-Charles Guy
Directeur régional Centre Ouest, Veolia Eau France

”



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



